



Conseil municipal du 19 mars 2021

Elu(e)s présent(e)s : Caroline Desmaretz-Carles, Alban Galiana, Marjorie Larroque, , Alain Carles, Maryline Cavaillé-Roch, Régis Chateau, , Michel Druene, Benjamin Panis.

Elu(e)s excusé(e)s : Jesahel Cano, Anne Catherine Docquier

Secrétaire de séance : Marjorie Larroque

Début : 18h30- 21h00

Approbation du compte-rendu du CM du 12 février 2021 :

Approbation à l'unanimité.

1°) Conseil des maires de la communauté de communes du 18 Mars 2021 :

Messagerie Zimbra :

Madame le maire informe le conseil municipal que pour faire face à de très nombreux dysfonctionnements de Zimbra et pour réaliser une économie non négligeable sur les dépenses, la communauté de communes a décidé de basculer de la messagerie Zimbra vers Outlook. Il y aura moins de virus, de spams et de problèmes lors d'envoi de documents.

Les élu(e)s demande une création d'adresse mail sur cette messagerie pour chaque membre du CM pour ne pas recevoir des informations « sensibles » sur leurs messageries personnelles. Madame le maire y est favorable et va se renseigner auprès des services informatiques de la com-com de cette faisabilité.

Bilan gendarmerie nationale, 2020 :

Le lieutenant-colonel Fabien Jaffard, commandant la compagnie de la gendarmerie de Lodève a fait le bilan de l'année 2020 sur notre territoire.

- Augmentation de 17 % des violences intra-familiales à la suite du confinement.
- Baisse des atteintes aux biens de 30%
- Baisse des cambriolages de 42%
- Taux d'élucidation de ces atteintes de 19% grâce à la vidéoprotection. Le lieutenant-colonel indique que ce dispositif est une aide précieuse pour repérer les individus à proximité des biens dégradés. Les gendarmes visionnent les vidéos que sur requête du procureur.
- En 2020, les gendarmes ont beaucoup patrouillé sur le terrain pour surveiller le maintien du confinement donc moins d'effectifs sur les enquêtes.

De plus, le lieutenant-colonel informe que deux compagnies vont se mutualiser. La compagnie de St Mathieu va rejoindre celle de Lodève.

Enfin, il nous est demandé d'être vigilant sur un nouveau phénomène d'attroupement. Il y a lieu, tous les samedis, des manifestations au centre de Montpellier. A l'issue de ces regroupements, les personnes migrent vers l'extérieur pour se regrouper à nouveau et faire la fête. Pour éviter tout Cluster, il faut alerter la gendarmerie dès que des personnes signalent de nombreuses voitures dans des lieux isolés.

Territoire chômeurs longue durée :

La communauté de communes a décidé d'expérimenter le dispositif territoire chômeur longue durée. Ce dispositif est issu de la loi du 14 décembre 2020, relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Ce dispositif met en relation les besoins d'un territoire et les compétences des chômeurs longue durée." via une EBE (entreprise à but d'emploi) gérée de façon collégiale par des citoyens, associations, collectivités... Le financement du dispositif est assuré par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Des CDI sont ainsi créés pris en charge à 70 % par l'État (entre 15.000 et 18.000 euros/an) le reste étant généré par le travail fourni par la personne (association, artisans, aide à la personne). Il est impératif que les fonctions exercées soient des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire.

Mr Requi, président de la communauté de communes demande à l'ensemble des CM de voter dès lors du prochain C.M une délibération concernant le projet territoire santé. Ce projet a pour fonction de pérenniser le CAPS et le scanneur installés sur Lodève. Le compte-rendu présenté lors du conseil communautaire sera envoyé par madame le maire à l'ensemble des élu(e)s avant le prochain CM.

Par ailleurs, madame le maire informe qu'elle a envoyé un courrier à mr Requi pour lui demander de créer un service de mutualisation des moyens techniques pour les gros travaux agricoles (épareuse, tractopelle, etc.) Ces engins réaliseraient les travaux d'entretiens des terrains communaux, ceux notamment pour la prévention des incendies, obligation du débroussaillage etc. Cette mutualisation des moyens permettrait pour les communes de réduire leur cout financier pour des gros travaux agricoles.

2°) Point école :

Suite à des problèmes de connexion, Mr Galiana et mr Cano, n'ont pu se connecter à la visioconférence de la directrice de l'école de St Martin.

Toutefois, mr Galiana a pu avoir l'information, qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée 2021.

3°) Réunion EHPAD la Rouvière :

Mme Larroque a pu se rendre à la réunion de la direction de l'EHPAD de la Rouvière. Elle indique le projet de mise en place d'un service itinérant pour soulager les familles dont un membre de leur famille est atteint d'Alzheimer. L'EHPAD demande donc à chaque commune un prêt de leur salle communale pour ces rencontres. Les repas seront encadrés par un(e) infirmier, psychologue voire un médecin.

Ce projet est en cours d'élaboration en fonction du retour des maires et de l'évolution de l'épidémie.

4°) Marché public :

Madame le maire a envoyé avant le CM le marché public relatif à la rénovation de l'appartement communal et à l'aménagement d'une partie de la mairie à la commission des marchés publics. Il a été validé par l'ensemble des élu(e)s. L'annonce étant réalisée, elle peut donc être envoyée pour la publication.

Comme il s'agit d'un marché de travaux inférieur à 90.000€, le cout de la publicité sur le midi libre sera au maximum de 300 euros (attente du devis par le service commercial).

Le CM vote à l'unanimité cette publicité.

Par ailleurs, il a été décidé de que la publication aura lieu le mercredi 24 mars 2021, visite des lieux sur RDV le samedi 17 avril et date limite des offres le vendredi 30 avril 16h00.

5°) Emplacement du columbarium :

Après une visite sur les lieux du cimetière avec l'entreprise des pompes funéraires, il est demandé de décider l'emplacement définitif du columbarium. Au vu des contraintes topographiques et de la possibilité de « réception des familles », il est voté que le columbarium sera implanté au fond du cimetière à droite des stèles. Décision votée à l'unanimité.

6°) Point sur les travaux :

Mr Alain Carles informe que l'intervention de l'élagueur aura lieu le mardi 23 mars 2021. Pour diminuer le coût de l'intervention, l'employé communal s'occupera de récupérer les branches sur la voie publique et de les amener pour broyage chez Anne-Catherine Docquier.

La pente du chemin des paros a pu être sécurisée. La location d'une rainureuse a été effectuée par la mairie et l'agent s'est occupé de son transport aller-retour ainsi que les travaux de rainurage. Comme le transport a été effectué par l'agent avec son véhicule personnel (gain de temps pour une location de 24h), madame le maire précise qu'il lui sera remboursé des frais de défraiement en se conformant aux barèmes kilométriques des trésors publics.

Sécurisation de l'impasse des paros. Le coût du devis des barrières en bois est de 1500€. Le devis de la clôture métallique inférieur à 400euros. Les deux documents seront envoyés à l'ensemble des élu(e)s pour effectuer un comparatif et l'étude de l'impact esthétique. Il faudra également étudier la modalité d'installation des barrières. Vote lors du prochain conseil.

Madame le maire informe que des administré(e)s ont signalé qu'une partie des chemins de Compostelle a été dégradée par des quads. Ils demandent donc des barrières anti-passage. Des élu(e)s indiquent qu'ils ne voient pas de délabrement sur ce chemin. Barrières refusées.

Point sur l'urbanisme / Enedis :

Un technicien d'Enedis s'est rendu sur la commune pour étudier avec Alban Galinana et Alain Carles les points d'implantation des futurs lampadaires subventionnés. Ils seront placés sur le point de retournement de l'impasse de la Verdière et un au chemin des paros. Mr Galinana va également se renseigner sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.

Des administré(e)s ont sollicité la mairie par courrier pour demander que la voirie de leur lotissement soit rachetée par la mairie. Après une première étude avec les documents en notre possession, il a été convenu que les copropriétaires seront reçus le 2 avril 2021 à 19h15. Madame le maire se charge de les informer.

Budget :

Madame le maire a présenté au CM l'excel qui va servir à l'élaboration du budget 2021. Toutes les données budgétaires 2019, 2020 (Budget primitif, Compte d'Administration) y sont entrées.

Les élu(e)s ont pu découvrir les différents onglets : dépenses et recettes de fonctionnement, onglets et recettes d'investissement ainsi que la balance des deux.

Actuellement, l'Etat n'a toujours pas publié les diverses dotations. Il n'est donc pas possible d'élaborer le budget 2021. Comment prévoir des dépenses sans connaître les recettes. Toutefois, le budget communal devra être voté au plus tard au 15 avril 2021 (délai légal).

Par ailleurs, madame le maire indique qu'elle a pu rencontrer Mr Rigaud Jacques concernant les travaux de l'appartement communal et de la mairie. Il s'est engagé que le conseil départemental subventionne la rénovation à hauteur de 80%.

Madame le maire a pu aussi lui indiquer également que malgré plusieurs relances par mail, elle n'a aucune nouvelle de l'étude de la sécurisation des routes, ni du comptage de la vitesse de janvier 2021. Mr Rigaud va se renseigner.

Concernant le sondage auprès des administré(e)s pour connaître leurs envies de travaux ou de projets sur la commune. Il n'y a eu que 3 retours dont 2 d'une même famille. Demandes d'aire de jeux, skate parc, ou aire pour camping-car.

Divers :

Lors d'un rendez-vous, au sein de la mairie, madame le maire s'est entretenue avec la chargée de mission du conseil départemental concernant la réception de la téléphonie mobile et les diverses problématiques avec la fibre. La chargée de mission a pu indiquer que notre commune a été classée prioritaire pour la réception de la téléphonie mobile. A compter du 1 janvier 2021, le département et l'Etat ont 24 mois au maximum pour trouver une solution (la moyenne étant 18 mois).

Pour ce faire, il sera implanté un pilonne de réception dont la hauteur varie entre 25 et 30 mètres. L'agent du département précise que ce pilonne devra être placé obligatoirement sur un terrain communal en un point haut. Par ailleurs, cette dame s'est engagée qu'une étude sur l'impact environnemental et sur les ondes émises aura lieu avant et après l'installation.

Lors de l'entretien, mme le maire a déjà pu lui indiquer qu'il devra être éloigné des habitations pour ne pas gêner les administré(e)s. Après échange entre élu(e)s sur cette installation, il apparaît qu'il se montre judicieux de communiquer avec tous les administré(e)s pour discuter avec eux de ce projet. Avantage, inconvénient, quelle solution ? etc.

Le CM est unanime sur le fait qu'il faudra étudier ce projet avec attention avec une communication participative optimale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A noter :

Prochain conseil municipal : A définir prochainement par mail (attente des dotations et avis des absent(e)s).

Madame le maire

Madame Caroline Desmaretz-Carles

